

Décision

Générale

colonial

Décision n° 33-114-1906 augmentant la solde du Cadi.

n° 33-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 avril 1906

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le rapport de M. le Chef du Service de Santé ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une commission composée de : M. le Secrétaire général. Président ; M. Le Docteur Lecroix ; M. Veunal, chef du bureau des finances, Bonmbres, se réunira sur la convocation de son Président pour examiner et procéder à la condamnation des médicaments déposés à l'hôpital. Art. 2. La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.